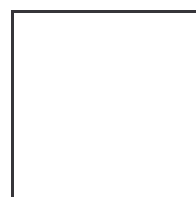
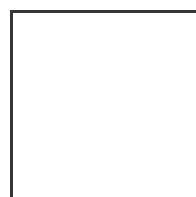
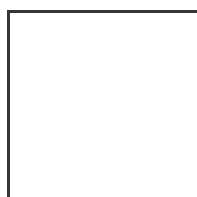


FORUM ORIENTATION ET HANDICAP

De la petite enfance à l'âge adulte
A Brest Le samedi 28 Mai 2005



avec l'aimable participation de l'ADAPEI, de l'Action sociales des armées, de la MNAM

Association **GRIFFA GRIFFU**

FORUM ORIENTATION HANDICAP

Animateur du Forum

Monsieur Coum Parentel

Mot du Président de GRIFFA GRIFFU

Présentation de la journée
Conseiller municipal handicap
Conseil général su finistère

ERIK Ropars
Marie le Bihan
Monsieur Terasson
Monsieur Berthoux

Table ronde - Petite enfance 0 à 6 ans

Témoignage de Parents
Conseil général PMI
CAMSP
IPIDV SEFIS
CLIS - Madeleine Porquet
IME KERLAOUEN Landerneau
- hôpital de jour, Winnicot

Madame Gwénoé Claudine
Madame Irène Le Gouill, médecin service PMI
Madame Ménat
M. Gourdonnec
Thierry Berthou
Marie Thérèse Cariou et Mme Marie Pierre Vidal
Le docteur Madame Squillante chef de service

Table ronde - 6 ans à 12 ans

Mairie secteur enfance
- Centre Mathieu Donnard
- parent
- CLIS , Place Guérin
- SAFEP
- IME de Plabennec

Monsieur Jouis
Monsieur Ty nevez
Parent Madame RISO
Témoignage de parents Madame Devaux
Déficient auditif AFDA directrice madame Rogel
Le directeur Monsieur Jestin
Parent isabelle Besnard

Table ronde 12/16

Collège Lesven Jaquard
Les élèves et une AVS
service d'accompagnement

SESSD APF

UPI- Plougastel
UPI Plabennec
CIO Landerneau
IMPRO de l'éloron

Le proviseur Madame Margout
Lydies, le papa d' Elodie
Mélanie Cornec
Monsieur Jézequel

Monsieur Louedoc
Mona LE PICARD
Madame TRéguer
Madame Corrigo

Table Ronde 16/20

IFAC- GRAFIC
UPI/ 14/16 Daoulas
Intégration en lycée/ étudiant
Intégration en Milieu ordinaire

CAT Armorique
CAT Genêt d'or
Atelier semi protégé SEVEL

Monsieur Mark
Madame Denancé
Témoignage d'un adulte
handicapé
Julian Halloiteau 22 ans
Madame Anne sophie HERVE
Yannick Argel
Monsieur André

Accueil

Erick Ropars Président de Griffa Griffu

Bonjour, à tout le monde, je suis à la création avec un groupe de parents de cette association qui a voulu qu'on reconnaisse leurs enfants, non comme des enfants handicapés mais comme des enfants ordinaires, avec des temps de loisirs afin qu'il n'y ait plus ce regard que l'on porte sur nos enfants dans la rue.

L'association Griffa griffu a soutenu le projet du centre de loisirs pluriel et participe aux financements des séjours pour les IME, les CLIS (séjour, à la neige, classe verte, au Portugal...)

- Un collectif de parent sur l'intégration scolaire s'est mis en place au sein de l'association.

Ce n'est pas évident d'avoir un enfant handicapé de mener à bien une vie professionnelle et associative pour aider les autres.

je tiens à remercier ce groupe de parents qui sont à l'initiative de ce forum.

Aujourd'hui, c'est un forum sur l'orientation des enfants, ce n'est pas l'orientation des grands, c'est les enfants qu'on oriente.

Les structures qui accueillent nos enfants adaptés à nos enfants, ne vous bloquez sur des images des instituts, ce n'est pas vous qui allez vivre dans ces lieux, Lorsqu'ils sont ensemble, ils sont bien, n'ayez pas peur, c'est nos enfants qui y vivent nos enfants s'y sentent bien.

Coordinatrice du forum

Marie Le Bihan, parent d'un enfant handicapé

Cette journée est l'occasion de faire un état des lieux de la multiplicité des prises en charges du handicap sur le pays de Brest afin de présenter aux parents les moyens disponibles sur le territoire et d'offrir une meilleure lisibilité sur les parcours possibles pour leurs enfants handicapés.

Nous parents, nous sommes souvent démunis face aux difficultés à construire des projets de vie pour nos enfants handicapés,

il est difficile de nous projeter, et parfois nous orientons nos enfants vers des parcours qui ne correspondent pas à leur problématique, faute de choix ou d'informations.

Nous sommes en perpétuelle questionnement sur le devenir de nos enfants handicapés.

Ce forum est là pour faire l'état des lieux, de la petite enfance à l'âge adulte, et nous savons pertinemment, que chaque parcours est différent, et que nos expériences sont parfois douloureuses. Mais nous constatons des évolutions dans la prise en compte du handicap et espérons par cette manifestation participer à ce mouvement.

En s'associant avec les professionnels nous espérons que cette journée permettra de provoquer des rencontres entre parents et professionnels d'installer des liens et peut-être ensuite d'aller ensemble de l'avant dans l'intérêt de nos enfants handicapés.

Nous tenons à remercier la ville de Brest qui nous a accompagné tout au long du projet, le conseil général et l'éducation nationale qui nous soutiennent .

Merci à l'action sociale des armées et la mutuelle de la marine et de l'aviation ainsi que l'ADAPEI qui nous a apporté un soutien financier.

Nous remercions **Parentel** pour sa collaboration au forum, et encore merci à tous les intervenants parents, bénévoles, associations et professionnelles qui ont répondu à notre sollicitation, maintenant place au forum.

M.Terrason,

en charge du pôle Handicap de la ville de Brest

La ville est très satisfaite d'accueillir le premier Forum « Orientation et handicap » organisé par l'Association Griffa Griffu.

« le handicap nous concerne tous . Les élus sont mobilisés pour que Brest soit une ville pour tous et toutes »

Quelles sont les actions de la ville vis à vis des handicaps :

- Sensibilisation de tous les services, avec un correspondant « handicap » par service.
- Accessibilité des écoles et des moyens de transport
- Favoriser l'Intégration dans les établissements : ex : « les lucioles », où valides et handicapés se côtoient ; autre ex : « loisirs pluriels », garderie pour enfants valides et handicapés.
- Création d'une cellule d'insertion des handicapés.

M. Berthoux du Conseil général

Le Conseil Général est également très content de la tenue de ce Forum et souhaite la pérennisation de cette journée d'information.

« Il ne doit pas y avoir de différence entre valides et handicapés »

Le Conseil Général a pour mission l'accueil des jeunes enfants.

3 principes pour assurer cette mission :

- Une organisation territoriale, avec un référent par territoire pour conseiller parents et professionnels
- L'appui aux Assistantes Maternelles (ASM)
- Le soutien financier

Parmi les avancées contenues dans la loi de Février 2005, outre les aspects scolaires, le législateur a prévu :

- La création d'une « maison du handicap »
- La non discrimination par rapport à l'emploi tant dans le public que dans le privé
- La formation des personnels de santé à l'accueil du handicap

M. Rumeau, inspecteur pour l'enseignement spécialisé dans le Finistère nord.

Il est vrai que l'inspecteur de l'éducation nationale que je représente aujourd'hui a souvent un rôle difficile à tenir face aux parents d'enfants handicapés. Parce que l'inspecteur de l'éducation nationale, notamment, fait partie de ceux qui disent parfois des choses que ceux-ci n'ont pas envie d'entendre. Il participe souvent à l'annonce du handicap et ce n'est pas toujours facile à écouter ou à admettre. Et puis, il est souvent perçu comme celui qui empêche que les choses se fassent. Il a beau dire, l'inspecteur de l'éducation nationale, qu'il est là au service des enfants, peu ou prou, il est toujours un moment où il est perçu comme un obstacle, même quand il explique que, peut-être trop d'exigence, que peut-être pas assez de soin, que peut-être pas assez d'éducatif, ça peut nuire à l'enfant, les parents ont toujours l'impression que seuls ceux qui sont au plus près de la vie courante de l'enfant handicapé peuvent le comprendre. Et ça c'est une vraie difficulté. Et c'est vrai que l'arsenal législatif depuis la création du secteur spécialisé a souvent créé plus de difficultés qu'il n'en a aplani. Et cela pour deux raisons : la première c'est que l'ensemble des lois qui ont encadré la scolarisation des enfants handicapés, et je le dis sans démagogie aucune, n'a progressé, en général, que sur la pression des parents d'enfants handicapés, - on peut dire que

globalement dans l'histoire de l'institution jamais les décideurs, les politiques, les responsables de l'éducation nationale n'ont été à l'origine d'une avancée significative. Donc l'histoire est très lourde, parce que du coup en France (c'est assez franco-français), les parents ont toujours l'impression qu'ils ont été obligés de se battre contre ceux qui allaient décider du sort de leurs enfants. Ce qui n'est que partiellement vrai, et ça a faussé le rapport que nous avons.

La deuxième, c'est que la législation a mis de nombreuses années à évoluer. De très nombreuses années. Les premières lois sont des lois sur le handicap, ce qui veut dire qu'on avait l'impression que le handicap était détachable du handicapé. On traitait le symptôme, au fond, et je ne parle pas de symptôme au plan médical, mais de quelque chose qui apparaissait comme un symptôme. Rien ne ressemble plus à un enfant infirme moteur en effet qu'un autre enfant infirme moteur. On parlait de l'infirmité motrice, on ne parlait pas des enfants.

La première évolution importante c'est la loi de 75. C'est une loi en faveur des personnes handicapées, on s'aperçoit tout d'un coup, que le handicap n'est pas une notion abstraite mais que ça a des implications dans la vie des individus. A la même époque, on nous dit que les enfants handicapés ont droit à l'éducation « malgré le handicap ». C'est-à-dire qu'on reconnaît déjà que ce sont déjà des enfants, handicapés, mais des enfants. Et donc, ils ont droit à un arsenal de dispositifs, d'éducation, de loisirs, de formation professionnelle, parce qu'ils sont des enfants et pas uniquement des enfants handicapés. Ensuite, on a une loi programme sur l'éducation en 1989 sous le ministère de Lionel Jospin qui dit, qui rappelle, que tout enfant a droit à une scolarisation. C'était une loi extrêmement importante et qui a aussi généré une grande ambiguïté. Le droit à scolarisation des enfants handicapés, ça veut dire qu'ils ont droit à une formation, et une formation générale qui débouche sur une formation professionnelle, et jamais il n'est dit nulle part dans la loi qu'il va y avoir identité complète entre l'éducation d'un enfant handicapé et l'éducation d'un enfant valide. Pour tous ceux qui pensaient que par exemple dans les IME, il n'y avait pas d'école et bien les voilà complètement confortés. Dès lors qu'on dit : « dans la loi tous les enfants ont droit à scolarisation », la plupart des parents traduit « l'école ordinaire ».

Et ce n'est pas vrai, dans la loi il est dit qu'il faut se rapprocher le plus possible d'une insertion (d'où les mots adaptation et intégration, d'une intégration scolaire au plus proche de la scolarisation ordinaire, mais on ne nous dit pas qu'il y a des moments où il est mieux pour l'enfant, alors je ne dis pas mieux pour la santé financière des organismes de gestion, pas du tout, je ne dis pas mieux pour le garder le plus possible dans le secteur spécialisé, je dis mieux pour l'enfant d'être dans un endroit où il bénéficie d'une prise en charge plus globale (et pas uniquement, d'ailleurs ce n'est pas dit aussi clairement que ça). Donc, forte pression des parents pour dire il n'y a aucune raison pour qu'un enfant rejoigne un institut spécialisé pour enfant déficient auditif ou bien une structure scolaire réservée aux enfants déficients intellectuels puisqu'il doit avoir accès à l'école ordinaire !

Avec la loi qui vient d'être votée, et monsieur le Conseiller Général disait tout à l'heure tout le travail qui restait à faire pour qu'elle entre en application, on se rapproche un peu d'une autre conception du handicap qui est plus répandue dans d'autres pays européens, et qui consiste à s'attacher plus aux conséquences sur la vie courante du handicapé, qu'au handicap lui-même. C'est-à-dire qu'il y a deux concepts importants qui sont le handicap et le désavantage, le désavantage c'est tout ce qui est lié à la situation. Ça veut dire qu'il y a des situations dans lesquelles un handicapé est en difficulté alors qu'une autre personne ne l'est pas. C'est tout simple. Dans un certain nombre de pays, on considère que lorsque le désavantage est levé, qu'on a aménagé la situation et bien tout d'un coup, le citoyen est un citoyen comme un autre, C'est-à-dire que le citoyen handicapé ne pèse plus. Alors qu'en France, notre culture c'est de dire, dès lors que quelqu'un est porteur d'un handicap, il est porteur d'un handicap... On a beau aménager, c'est pareil, il est toujours considéré comme handicapé. Et tout le système de scolarisation, le système d'attribution des allocations spéciales, que ce soit AES pour les mineurs ou AAH pour les adultes, est fondé là-dessus. C'est-à-dire : qu'un handicapé soit extrêmement intégré, qu'il ait développé des compétences, qu'il ait bénéficié d'un environnement favorable, ou bien que une autre personne porteuse du même handicap soit très dépendante parce qu'elle n'a pas bénéficié de conditions ad hoc etc., aux yeux de la loi, ils sont tous les deux porteurs du handicap.

Si l'un a droit à des aides, l'autre a droit aux mêmes. Je ne dis pas que celui qui s'est intégré devrait se voir supprimer des aides, loin de moi cette idée, mais lorsqu'on examine les droits des travailleurs handicapés ou des enfants handicapés on ne s'occupe que dans un second temps de voir si il s'est adapté ou pas. Les commissions spéciales démontrent qu'il est porteur d'un handicap, il a un taux de x pour cent d'incapacité permanente, c'est pareil pour tout le monde. Autrement dit, on était jusqu'ici dans une logique qui consiste à dire que les départements vont essayer de développer le réseau le plus riche possible de structures avec toutes les déclinaisons possibles, des difficultés et des handicaps, puis les commissions, par exemple celle à laquelle je participe, vont regarder attentivement ce qu'est cet enfant là et puis au bout du compte, on essaiera de trouver quelle est la structure existante qui va lui rendre le meilleur service. On est dans une sorte de conception de l'offre et de la demande, la plupart des réflexions que nous avons avec la DDASS à propos du schéma départemental, c'était de dire : « est ce qu'il manque quelque chose d'important à l'arsenal de structures telles qu'elles existent aujourd'hui ? ». Et du coup : « a-t-on un nombre suffisant d'enfants qui auraient besoin de ce quelque chose qui n'existe pas encore ? ». La loi de l'offre et de la demande. La DDASS, l'Education nationale essayent toujours d'enrichir l'offre pour répondre toujours mieux à la demande. C'est la comparaison de situations personnelles avec les dispositifs.

Avec la nouvelle loi, on n'est plus du tout dans cela, je l'espère. Comme dans toute loi, il y a de possibles effets pervers, on peut critiquer beaucoup d'aspects, mais il faut au moins reconnaître une avancée, c'est que le mot « intégration » n'est plus dans son vocabulaire. C'est à dire que la réflexion qu'elle induit n'est plus du type ; « qu'est-ce qui, dans ce qui existe, pourrait convenir à cet enfant ? », mais : « voilà un enfant, voilà comment il est, quelles sont ses difficultés, quelle est la réponse que l'on peut apporter ? ».

Et on commence par réfléchir :

- Est-ce que la réponse est dans la scolarité « ordinaire », peut-elle déboucher sur un emploi ?
- A-t-on besoin d'un aménagement de celle-ci ? lequel ? Faut-il aménager le temps ? Faut-il permettre un accès au service de soins qui l'accompagnerait sur l'école ? A-t-il besoin d'un matériel spécifique ? Faut-il ajouter une aide sous la forme d'un auxiliaire de vie scolaire ?

C'est ainsi que la loi prévoit que tout enfant doit être inscrit dans l'établissement scolaire le plus proche de son domicile, quels que soient la nature et le degré du handicap dont il est atteint : cette seule disposition induit cette forme de prise en charge.

Cette mesure peu n'être que symbolique. Même inscrit, un adolescent très lourdement handicapé ne sera pas forcément physiquement présent au collège, on le sait, mais, même symbolique, cette inscription signe le fait que la stratégie à définir pour lui se joue au niveau de sa vie quotidienne. Cela ne veut pas dire que les établissements spécialisés vont disparaître : la notion de prise en charge globale existera toujours. Les critères seront bien : « qu'est-ce qui est nécessaire pour ce jeune en particulier ? », et non : « quel apport institutionnel pour ce type de handicap ? ».

Pour terminer, je rappellerai qu'il n'est pas innocent de remarquer que dans les nouvelles commissions qui vont remplacer la CDES et la COTOREP, les représentants des familles d'enfants handicapés seront, non pas majoritaires, mais constitueront un groupe extrêmement important numériquement, et que ces commissions éliront leurs présidents en leur sein... Jusqu'ici, la CDES était présidée une année par l'Inspecteur d'Académie, une année par la DDASS.

Cela ne signifie pas que le pot de terre a, ou va gagner contre le pot de fer : si on continue à se dire ça, on va continuer à s'épier ou à se regarder en chiens de faïence, on dira : « eux ne veulent pas de notre enfant », et de l'autre côté : « eux veulent exercer une pression et montrer qu'ils sont forts ».

Au fond, la balle est dans notre camp : c'est notre attitude partenariale qui permettra de gommer les effets potentiellement pervers de la loi, et de travailler ensemble pour le bien et l'avenir de nos enfants.

L'inspection académique pour l'enseignement spécialisé a un rôle souvent difficile à tenir vis à vis des parents concernant l'orientation de leurs enfants.

Cependant, les évolutions de la loi ont toujours eu lieu sous la pression des parents.

Quelles sont les principales nouveautés de la loi de Février 2005 ?

- L'accueil scolaire se fera à partir de l'enfant, au plus près de ses besoins et de sa vie familiale. L'orientation dans les commissions ne répondra plus à la question « quelle est la réponse

structurelle du département pour cet enfant ? » mais à la question : « qu'est-ce qui est bon pour cet enfant ? »

- Les commissions vont être réorganisées avec davantage de représentants des parents et avec un président élu (actuellement la présidence est assurée en alternance par l'Education Nationale et par la Direction des Affaires Sociales)

TABLE RONDE 0-6 ans

Témoignage de la maman de Léanore, madame

Gwénolé

Léanor est notre 3^{ème} enfant. Elle est polyhandicapée par deux pathologies distinctes : un spina bifida miéломéningocèle de type L3 L4 et un syndrome de RETT(qui s'apparente à de l'autisme mais avec un grand désir de communiquer). Elle a 2 grands frères de 15 et 12 ans. Léanor est née le 22 02 97 à Quimper, à l'hôpital Laënnec.

L'accouchement s'est déroulé sans problème, après une grossesse normale et sans diagnostic prénatal. La sage femme qui a mis Léanor au monde a été formidable car elle a fait preuve d'un grand sang froid quand Léanor est née. En effet elle a vu immédiatement que notre fille avait un spina et malgré tout elle a eu la présence d'esprit d'envelopper le bas du corps de Léanor dans un drap (la malformation se situant dans la bas du dos) et de la poser sur mon ventre en demandant à mon mari si il voulait couper le cordon; en agissant ainsi elle nous a permis de préserver ce moment magique pour toujours en dépit de tout ce qui a suivi.

Je crois qu'on peut parler dans ce cas là aussi d'une certaine forme de prise en charge des parents dès les premiers moments de vie de l'enfant

Puis elle est partie rapidement avec notre bébé et au bout de 5 minutes elle est revenue sans Léanor mais avec le gynécologue de garde qui nous a annoncé « votre fille a un gros problème au niveau du dos il faut qu'elle parte tout de suite sur Brest en hélicoptère »

Il est très difficile d'expliquer ce que l'on ressent à ce moment là .Je crois que nous avons posé des tas de questions sur la gravité de la malformation, sur ses chances de survie, son état mental. Avec le recul je crois que ce qui m'a le plus marquée c'est la position dans laquelle je me trouvais pour recevoir ces premières explications du médecin. J'étais toujours sur la table de travail en position d'accouchement car je n'avais toujours pas expulsé le placenta et on nous expliquait que Léanor était lourdement handicapée etc, etc ... Sur le coup je me suis dit « ce n'est pas une position très décente pour recevoir ce genre de nouvelles » ; la sage femme a senti ma gêne et a posé un drap sur moi, et c'est encore elle qui nous a envoyé une photo de Léanor avant son départ

pour Brest. Je crois que pour des parents aussi anéantis le fait de rencontrer tellement d'humanité chez un professionnel, c'est une forme de 1^{ère} prise en charge psychologique, c'est aussi elle qui nous a dit « parlez, posez des questions ,c'est votre enfant , c'est votre droit. »

C'est ce que nous avons fait dès le lendemain et les jours qui ont suivi, à l'hôpital Morvan où on nous a communiqué toutes les informations que nous voulions sur le handicap de notre fille, les médecins et le personnel ont fait preuve de beaucoup de tact mais nous ont tout de même brossé un tableau très noir de notre vie future avec Léanor, on nous a fait comprendre que l'un de nous deux allait devoir s'arrêter de travailler , que 70% des couples divorçaient avant les 3 ans de l'enfant, on nous a parlé de certains parents qui décidaient d'abandonner l'enfant en apprenant le handicap.

Léanor a subi avec succès plusieurs interventions au cours des semaines qui ont suivi, l'équipe nous a toujours informés et préparés à ces interventions, en fait on savait toujours comment les choses allaient se dérouler et ce qu'on allait faire à notre fille, en quelque sorte nous parents nous nous sentions impliqués par l'équipe, on avait l'impression d'être des partenaires crédibles, on allait dans le même sens ,on communiquait et en conséquence lorsque l'on rentrait chez nous , nous avions toujours des tas d'informations à partager avec nos garçons qui de loin essayaient de comprendre et par un effet boule de neige encouragés par le dialogue engagé avec le milieu médical mon mari et moi même prenions confiance et on posait de plus en plus de questions, on donnait même notre avis.

Au bout de 3 semaines, les médecins nous ont parlé de la future prise en charge de notre fille. Ils nous ont dit que nous avions de la chance car il existait sur Quimper une structure qui semblait idéale pour notre fille et qu'il était hors de question que Léanor sorte de l'hôpital sans prise en charge. Nous n'avons rien eu à faire. A Brest, ils se sont occupés de nous prendre rendez vous avec le CREJE. Nous avons ainsi pu rencontrer le docteur Trellu et toute son équipe. Nous avons immédiatement étés mis en totale confiance ,comme une continuité de l'hôpital nous avons senti que nous allions pouvoir nous reposer sur leurs compétences tout en restant acteurs de notre histoire avec Léanor. Pour nous cette équipe qui allait s'occuper de notre fille portait avec elle

l'espoir et par juste retour des choses notre optimisme était communicatif et dès le 1^{er} RV, on nous a fourni des adresses d'associations pour que nous prenions contact avec d'autres parents si tel était notre désir. Puis Léonor a commencé à aller au CREJE pour des séances de kiné en externe; puis vers 18 mois elle est entrée au jardin d'enfant 4 fois par semaines. Durant toute cette période et les années qui ont suivi nous avons été mon mari et moi totalement impliqués dans toutes les décisions qui ont été prises concernant notre fille, nous avons eu régulièrement des réunions de synthèse appelées P3I, au cours desquelles nous faisons le point avec tous les membres de l'équipe sur les différents projets et objectifs que nous avons pour notre fille. Jamais nous ne nous sommes sentis exclus d'une décision, au contraire l'équipe insistait sur cette alliance thérapeutique en nous disant « c'est votre fille, qui peut mieux que vous savoir ce qui est bon pour elle ? » On ne peut pas baisser les bras quand une telle confiance existe et tous les parents devraient pouvoir exiger d'être partenaires à part entière du projet de vie de leur enfant.

Lorsque Léonor a eu 5 ans nous avons commencé avec l'équipe du CREJE (qui entre temps était devenu CAMSP) à songer au départ de notre fille pour une nouvelle prise en charge le CAMSP s'arrêtant à 6 ans. Là encore nous avons travaillé dans le même sens réfléchissant avec les professionnels à ce qui serait le mieux pour notre fille, d'autant que la donne avait changé puisque depuis 3 ans le 2^{ème} handicap était apparu et que Léonor fidèle à elle même ne rentrait dans aucune case . Là encore on nous a dit : il est hors de question que Léonor quitte le CAMSP tant que l'on n'aura pas trouvé le bon centre pour elle .Le docteur Mingam qui avait pris la suite du dr Trellu, nous a accompagnés lorsque nous sommes allés visiter des centres, et ensuite nous en avons fait la synthèse en partageant nos sensations et finalement nous sommes tombés d'accord pour le CEM de Dirinon, qui était d'accord d'accueillir Léonor.

Nous nous sommes rapidement aperçus que nous avons fait le bon choix avec une nouvelle équipe qui est totalement ouverte au dialogue, à l'écoute de nos angoisses, de nos désirs et avec laquelle nous continuons notre partenariat grâce à des rencontres ponctuelles avec toute l'équipe, chaque rencontre étant ponctuée par un nouveau projet, par la continuité d'un schéma de travail, par des échanges sur l'évolution de Léonor et la confrontation de nos sensations quant à ses progrès. Léonor dort 2 nuits par semaine au

centre, et ce régime de semi internat est aussi le résultat d'un compromis après discussion entre nous, parents, qui trouvions que notre fille était trop petite pour partir à la semaine, et l'équipe de Dirinon qui ne concevait pas que Léonor fasse 1h 30 de route matin et soir ;Voilà vraiment un exemple de réflexion basée sur le partenariat qui a permis de trouver une solution satisfaisant tout le monde et surtout la principale intéressée qui apprécie ce petit break du mardi soir au jeudi matin.

La naissance de Léanore a été un moment de joie car la sage-femme de l'hôpital Morvan a eu la présence d'esprit d'emballoter mon bébé, de me le mettre sur mon ventre ,puis de tendre les ciseaux au papa pour qu'il coupe le cordon. Grâce à ce comportement très humain de la sage-femme, on ne nous a pas « volé » ces instants de bonheur. Ce n'est que quelques minutes plus tard, qu'un médecin est venu nous informer de la malformation de notre fille. Son discours a été froid et pessimiste. Cependant, nous avons été en permanence très bien informés des suites médicales. Informés, nous restions acteurs, ce qui est capital pour la confiance avec les professionnels.. Avant la sortie du CHU, la prise en charge était définie avec notre accord « c'est votre fille, qui peut mieux que vous juger. » Nous avons été mis en relation avec le CAMS pour continuer la recherche de solution . Finalement, notre fille est prise en charge par le centre d'activités motrices de Dirinon, où là aussi, la coopération parent-équipe est préalable à toute décision. Je retiens de notre expérience, l'importance d'un bon partenariat entre les parents et les professionnels. Les parents doivent être impliqués dans les choix.

Intervention Mme Le Gouil de la PMI Protection Maternelle Infantile

Question : que fait la PMI vis à vis des jeunes enfants handicapés ? :

- Nous avons un dispositif de soutien auprès des assistantes maternelles incluant en particulier un groupe de paroles. En cours de formation en vue de l'agrément, nous les sensibilisons à l'accueil des enfants handicapés.
- En crèches et en halte-garderies, un décret de l'an 2000 incite à l'intégration. C'est le cas à Brest au jardin d'enfants « les lucioles » qui accueille aussi des enfants avec handicap lourd.

Question : Comment les parents sont-ils informés des services de la PMI ?

L'information est disponible dans les mairies. Il existe un référent par territoire pour renseigner parents et professionnels.

Question : l'accueil d'un enfant handicapé peut-il être refusé par un établissement scolaire ?

A mon avis, non . Mais cette demande doit être accompagnée d'une préparation des enseignants . Les services de santé doivent transmettre toute information utile à l'école. Et puis, il faudra vérifier dans le temps que cela profite à l'enfant.

intervention de Mme MENAT du CAMSP

Question : quel est le rôle du CAMSP ?

Le CAMPS est une centre d'Action Médico-sociale **précoce**

Le **CAMSP** propose une prise en charge ambulatoire sur des temps courts, les séances sont organisées soit au CAMSP soit dans les différents lieux de vie de l'enfant : domicile, crèche, école.

L'objectif est de s'approcher le plus possible des différents lieux de vie.

(la prise en charge est différente de celle de l'hôpital de jour ou d'un institut)

La prise en charge est pluridisciplinaire, avec différents intervenants (pédiatre, pédopsychiatre, psychologue, psychomotricien, orthophoniste, ergothérapeute, kinésithérapeute, éducateur spécialisé, assistante sociale.)

Son rôle est triple :

- Réalisation de soins
- La prévention

- Participation au dépistage et au diagnostic

Question : Sur des enfants de quel âge le CAMPS travaille -t'il ?

Dès un an, voire avant, jusqu'à 6-7 ans. Plus l'intervention est précoce plus elle est efficace. Elle se fait le plus souvent sur conseil des médecins hospitaliers, parfois sur initiative de l'école., il semble préférable d'y venir avant 3 /4 ans.

Le CAMSP accueille des enfants de 0/ 6 ans Les enfants dont le diagnostic a été posé à la naissance, telle que la trisomie 21 peuvent être ainsi pris en charge à 2/ 3 mois dans ces cas là les enfants viennent avec leurs parents pour mettre en place un travail léger.

Le centre accueille des enfants qui arrivent à 1 an, il est préférable d'arriver avant les 5 ans de l'enfant.

Car la difficulté avec les enfants de 5 ans, c'est que le centre à tout juste le temps de les connaître ainsi que leurs parents et n'a pas le temps de mettre en place une prise en charge adaptée et l'orientation va devoir être envisager rapidement

Comment intègrent-ils le CAMSP ?

Les parents prennent rendez-vous sur les conseils d'un médecin hospitalier ou d'un pédiatre Parfois les parents sont orientés sur les conseils de la crèche, de l'halte-garderie ou de l'école.

Les premiers rendez-vous sont pris par les parents et ils consultent le pédiatre du CAMSP ou la directrice.

S'il apparaît que l'enfant relève d'une prise en charge spécifique du CAMPS, on met alors en place des bilans, des évaluations en accord avec les parents et une réunion de synthèse est organisée par l'équipe qui définit les axes de travail ensuite la directrice rencontre les parents propose une prise en charge spécifique cette dernière était envisageable dans la structure. Lorsqu'il y a accord des parents on fait une déclaration à la sécurité sociale.

Comment le CAMPS fonctionne -t'il avec les parents ?

Les parents prennent rendez-vous avec l'un des pédiatres du CAMPS, participent aux réunions de synthèse et donnent leur accord sur les prises en charge. Il n'y a pas de passage en commission. Il y-a une prise en charge ambulatoire possible, au

sein de la famille, de la crèche, chez l'assistante maternelle.

Question : L'accueil de l'enfant est-il possible dans l'école de son quartier ?

l'accueil en maternelle d'un enfant handicapé est tout à fait possible.

Les enfants sont intégrés dans les écoles maternelles,

Mais lorsque l'handicap est trop lourd, il existe, la garderie les Lucioles,

Et la Clis Madeleine Porquet qui accueillent des enfants en maternelle.

Différents accompagnements sont possibles :

Lors de l'Intégration en milieu ordinaire l'équipe des soignants du CAMSP rencontre régulièrement les enseignants avec la présence des parents , cette réunion trimestrielle définit le projet d'intégration individuelle.

Si l'équipe d'enseignants à besoin d'un soutien il peut y avoir des rencontres plus régulières une fois par semaine avec une éducatrice et un ergothérapeute.

Les auxiliaires de vie scolaire peuvent accompagner certains enfants en classe, elles dépendent de l'éducation nationale.

Intervention de Marie Thérèse Cariou et de Mme Marie Pierre Vidal de L'IME de Kerlaouen

Qu'est-ce qu'un IME ?

Un IME est un Institut Médico Educatif qui accueille un handicap spécifique en fonction de son agrément .

L'IME a un psychologue à temps plein, des infirmières, aides soignantes, AMP,

Des activités qui développent la socialisation

Question : quel type d'enfant accueillez-vous ?

Nous accueillons des enfants de 7 ans jusqu'à 20 ans, suite à une orientation en commission départementale.

Chaque IME accueille un type de handicap spécifique, chez nous il s'agit d'handicaps moteurs et d'autisme.

Question : comment fonctionne l'IME ?

Un projet individuel est établi entre la famille et l'équipe pluridisciplinaire. Après cet entretien d'admission, des points bilan sont fait périodiquement avec les familles.

Les enfants sont regroupés par classe d'âge quelque soit leur handicap. Ensuite leurs temps scolaires et éducatifs sont différents selon les enfants.

Les activités de la vie quotidienne sont très riches, telles que lever, la toilette, l'habillage le coucher elles permettent de les aider à se structurer dans le temps.

Intervention de M.Gourdonnec de l'IPIDV (institut pour l'intégration des déficients visuels)

Qu'est-ce que de l'IPIDV ?

Permettre l'accompagnement des enfants et adultes déficients visuels sans les soustraire à leur milieu.

L'origine de l'IPIDV

Ce qui a fait naître l'IPIDV ce sont les décrets de loi parus en 1975 (loi d'orientation) Institut pour l'intégration des déficients visuels C'est une association de parents qui s'est intéressée à la cause des enfants déficients visuels, En appliquant les décrets de l'annexe 24.

L'IPIDV est née de l'idée de garder les enfants déficients visuels en intégration ordinaire social et scolaire car auparavant ils se retrouvaient dans des établissements spécialisés et isolés de leur famille

Les besoins spécifiques sont très larges.

L'annexe 24 dit qu'un établissement de ce type peut comprendre plusieurs services

SAAAIS : Service d'aide à l'acquisition de l'autonomie et à l'intégration scolaire

ce service avait une habilitation pour 44 places pour tout le Finistère et à la prochaine rentrée 2005/2006 et on aura un agrément pour 56 places. Donc on va suivre ces enfants dans tous les établissements ou ils sont accueillis , l'habilitation de ce service va de 2 à 20 ans

On travaille aussi bien en maternelle que dans les universités .

SEES :Service d'enseignement à l'éducation spéciale,

C'est ce qu'on appelle la classe, Agrément pour 6 places.

Pour des enfants de 5 à 12 ans, et après les enfants vont en intégration en milieu ordinaire

On a un site sur Brest et un autre sur Quimper.

6 enfants dans chaque site pour des apprentissages spécialisés liés au handicap visuel

Les enfants sont à 75% du temps dans cette classe et 25% du temps dans l'école du quartier
A Quimper, la classe s'adapte aux spécificités du handicap

SAFEP

Service d'aide aux familles et à l'éducation précoce est ouvert depuis la rentrée, il s'est avéré nécessaire parce que depuis longtemps, les enfants étaient suivis par le CAMSP pour d'autres déficiences associées à la déficience visuelle, on a considéré qu'il était important de constituer un service d'accompagnement des familles pour les enfants ne souffrant que de déficience visuelle afin de démarrer un soutien important aux familles. on a 4 places de 0 à 3 ans
Tous les enfants que l'on suit sont en milieu ordinaire.

Il y a une classe spécifique pour les enfants qui ont des besoins très importants, les besoins spécifiques sont très larges. Ils sont pris en charge sur des temps courts et quand ils sont inscrits dans cette classe, ils sont au moins 25% du temps en classe ordinaire.

Au point de vue administratif, on se trouve dans la même position que les IME.

Question : quelles sont les prestations de l'IPIDV ?

Un service d'éducation spéciale (SEES) qui intervient auprès des enfants de 5 à 12 ans ;
A partir de septembre, un soutien aux familles (SAFEP) proposera un appui de 0 à 4 ans.

SAAAIS

Enfin, hors intégration, 2 sites scolarisent 6 enfants dans le finistère.

Question : Comment l'IPIDV intervient-il ?

Sur avis de la Commission Départementale (CDES), si l'acuité est inférieure à 4/10 sur chaque œil.

Le projet de prise en charge est individualisé, avec l'accord des parents.

Lorsqu'un enfant a un problème visuel, les parents saisissent la Commission Départementale de l'éducation spécialisée **CDES**, donne une habilitation à soutenir l'intégration et là **l'IPIDV** intervient

Déterminer le besoin, c'est aider à l'intégration, ce qui veut dire qu'on va d'abord repérer les problèmes de l'enfant, d'abord auprès des parents,

des enseignants et de toutes les personnes qui s'occupent de l'enfant, on cherche des renseignements et ensuite on met en place un projet en accord et en collaboration avec les parents.

Notre intervention s'appuie sur tous les intervenants qui gravitent autour de l'enfant
Il y a des orthoptistes spécialisés basse vision, une institutrice en locomotion, des éducateurs spécialisés en activités de la vie journalière

Nous voulons éviter le placement de ces enfants dans des structures spécialisées éloignées de leur lieu de vie.

Intervention de Thierry Berthou de l'Education Nationale

Question : Qu'est-ce qu'une CLIS ?

Une CLIS, c'est ce qu'on appelle une Classe d'Intégration Scolaire, c'est un dispositif collectif pour l'intégration des élèves différents à l'école. Les effectifs sont de 12 enfants au maximum, encadrés par un instituteur diplômé de l'enseignement spécialisé, au sein d'une école primaire ordinaire.

Chaque enfant fait l'objet d'une évaluation initiale qui donne lieu à l'établissement d'un projet individuel de scolarité.

Les enfants de la CLIS **Madeleine Porquet**, maternelle peuvent venir du CAMSP, ou même d'IME, puisque la commission départementale permet cette passerelle.

L'enseignant est spécialisé, il y a une adaptation des programmes, et un travail de socialisation. Dès que l'élève différent est dans une école, il est un élève comme les autres, et le travail qui est très important, c'est celui sur les apprentissages scolaires, adapté aux besoins de l'élève, besoins qui sont différents d'un élève à l'autre, sur la base d'un projet individuel

l'instituteur est il seul avec les élèves ou est il accompagné ?

Dans la grande majorité des CLIS, qui sont des CLIS 1, c'est à dire des CLIS dédiées à la différence intellectuelle, l'enseignant est spécialisé mais il est seul. Dans le cas des CLIS qui travaillent avec un service de soins, on trouve aussi une éducatrice qui assure le versant éducatif, qui est un travail de complémentarité et aussi un

travail de partenariat et d'équipe avec l'instituteur qui lui travaille sur le développement cognitif conformément aux textes qui régissent le fonctionnement des CLIS, textes qui datent maintenant de 1982-1983, et dans lesquels il est mentionné que l'objectif est simple, il s'agit d'assurer un développement cognitif maximum des élèves, en même temps que la socialisation.

Y a-t-il un projet individuel ?

Absolument, c'est la base. D'ailleurs, le fait qu'on ait des CLIS avec des effectifs faibles autorise justement les projets individuels, qui contiennent des volets différents, volets éducatif, thérapeutique et scolaire avec des évaluations initiales, qui ne sont pas forcément les évaluations institutionnelles, qui s'appuient sur des programmes particuliers aux CLIS mais qui font toujours référence aux programmes de l'école, qui sont adaptés

Comment un enfant de CLIS est-il intégré dans l'école ? Y a-t-il des rencontres avec les autres

La collègue que je remplace vient de terminer un mémoire sur ce sujet, l'intégration dans l'école d'une CLIS et elle note que personne n'en parle plus. C'est à dire que la présence d'une CLIS dans l'école ne pose plus problème. Il y a évidemment l'action sur les mentalités dont parlait Ségolène Royal il y a quelques années, Ma collègue a observé sur la cour, dans des lieux autres que la salle de classe comment les choses se passaient, et en dehors du bénéfice cognitif pour les élèves de la CLIS, il y a aussi la socialisation. Bien sûr, il y a des difficultés. Mais dans l'ensemble, les choses se passent plutôt bien. Dans la classe d'intégration scolaire, je rappelle que c'est un dispositif et non une structure, l'intégration est individuelle, c'est à dire qu'à terme, les CLIS travaillent un peu à leur propre disparition, sauf pour certains cas particuliers, c'est à dire que les élèves doivent être intégrés au maximum dans les autres classes de l'école.

Dans certaines CLIS, on peut voir des enfants aller faire de la géographie avec une classe, de l'éducation physique dans une autre classe, etc... Et bien sûr, l'intégration se fait aussi sur le plan social puisque les enfants vont à la cantine avec les autres enfants de l'école et partagent la même cour de récréation.

Il y a donc un projet qui tient compte individuellement des besoins et des possibilités de

chaque enfant, et à partir de là, on dresse un programme pour chacun des élèves

Question : Y-a t'il possibilité de passer d'une IME à une CLIS ?

Oui, cette « passerelle » existe. La commission départementale le permet ; Toutes les structures se connaissent et sont amenées de plus en plus à travailler ensemble.

Intervention de Mme Squillante du centre de pédopsychiatrie de Winnicott

Question : Quelles sont les activités du centre Winnicott ?

850 jeunes sont suivis en moyenne chaque année, selon 4 organisations :

- CMP jeunes enfants de 0 à 6 ans
- L'Hôpital de jour 6- 12 ans (26 enfants, temps partiel ou temps plein)
- Winnicott « ados » : de 10 à 16 ans (18 ados, temps partiel ou plein temps)
- Le placement familial thérapeutique (14 enfants accueillis)

Des centres de consultation

Une collaboration avec les services de pédiatrie

-Le CMP prend en charge les enfants de 0 à 6 ans
Il accueille 38 enfants

- Winnicott enfants prend en charge des enfants en hôpital de jour à temps partiel ou à temps plein

- Les horaires d'ouverture

-
_ 26 enfants accueillis
de 9h15 à 16h00 lundi mardi jeudi
de 9h15 à 13h00 mercredi et vendredi

-Winnicott ado prend en charge des jeunes en hôpital de jour à temps partiel ou à temps plein
18 ados accueillis
de 9h15 à 15h15 lundi
de 9h15 à 16h00 mardi mercredi jeudi
de 9h15 à 13h00 vendredi

le placement familial thérapeutique accueille 14 enfants

les centres de consultation sont situés soit au centre, soit à l'antenne du pôle santé à Kerigonan à Brest, soit à l'antenne médicopsychologique de Plouzané

En tout, Winnicott suit 850 enfants

TABLE RONDE 6-12 ans

L'équipe professionnelle comprend :

- 6 médecins pédopsychiatres et un interne
- 2 cadres infirmiers et 1 cadre supérieur à mi-temps
- 8 infirmiers
- 3 aides-soignants
- 5 ASH
- des secrétaires médicales (1,5 ETP)
- 6 éducateurs
- 2 orthophonistes
- 4 psychologues
- 2 psychomotriciens
- 1 assistante sociale
- 3 instituteurs
-

Winnicott accueille un public d'enfants très varié :

- troubles envahissants du développement
- psychoses infantiles
- troubles de l'attachement
- difficultés scolaires
- dépression
- troubles des conduites alimentaires
- troubles du comportement
- etc...

Pour chaque enfant nous essayons de mettre en place une thérapie qui soit :

- adaptée aux difficultés de l'enfant
- individualisée
- évolutive dans le temps

Nous travaillons de concert avec d'autres établissements (IR, IME,...)

1. Nous participons aux commissions de l'éducation spécialisée (CCPE – CCSD et équipe technique CDES)

Question : Comment les enfants sont-ils orientés vers Winnicott ?

Il existe 3 centres de consultation : Winnicott, Kerigonan et Plouzané

Question : Comment assurer la continuité du suivi quand les enfants grandissent ?

Nos projets portent sur l'extension de 8 places pour l'hôpital de jour et la création d'un SESSAD déconcentré pour enfants et adolescents autistes. Nous avons déposé un projet de SESSAD pour enfants et adolescents autistes, afin de suivre dans le temps et accompagner au besoin ces enfants où qu'ils soient scolarisés.

Intervention M IME de Plabennec Monsieur Jestin.

Question : Quel type d'enfants accueillez-vous ?

Nous accueillons 100 enfants entre 6 et 20 ans , présentant soit des polyhandicaps, soit des troubles mentaux profonds orientés par la CDES.

Question : Quelle scolarité proposez-vous ?

Sur 80 enfants, 54 sont scolarisés. 26 sont non scolarisés : des autistes profonds et des enfants à très grand trouble du développement. Les 54 enfants scolarisés sont suivis par 3 enseignants appuyés d'une équipe éducative. Ces enfants ont des capacités très variables et sont regroupés en groupe de 2 à 5 enfants
-75% suivent un cycle maternelle
-22% un cycle 2
-3% un niveau CE2

Question : Quels sont les liens avec le milieu extérieur ?

Une des classes est intégrée dans une école primaire. Nous avons un projet également d'intégration d'une classe dans une école maternelle.

Un adolescent est scolarisé à l'UPI à St Joseph Depuis plusieurs années, nous avons une activité théâtre commune avec des collégiens de St Joseph. Cette activité est très appréciée aussi bien par le Collège que par l'IME. Enfin, dans le cadre du SIFPRO(adolescents), nous avons quelques relations avec des entreprises locales .

Question : quels sont les liens avec les autres IME ?

On se connaît, mais nous avons peu de liens.

Témoignage de la maman de Camille, Madame Besnard

Notre parcours avec Camille a commencé par le CAMPS, puis le centre Mathieu Donnard. Comme elle ne profitait pas dans cette structure, Camille a été orientée à l'IME de Plabennec. Concernant les IME, les parents ont beaucoup d'avis prioris négatifs . Pour Camille en tout cas c'est

une réussite. Elle est très bien entourée, elle est contente et elle évolue bien. Elle suit une scolarité dans le cadre SEES.

Témoignage de la maman de Quentin, Madame Devaux

Quentin quand il était en maternel allait à temps partiel à Winnicott. En CP, c'était trop dur pour lui. Il a été orienté vers la CLIS Guérin. Ca a été une véritable renaissance. Il a repris confiance, il a progressé si bien qu'il a pu suivre les maths et le français en CE2.

Maintenant il est scolarisé en CE2 à l'école Jacques Kerhoas tout en étant suivi par Winnicott et le RASED.

Témoignage d'une maman Madame Riso

Notre enfant est atteint de la myopathie de Duchêne. Il a fallu adapter les moyens au cours de l'évolution de sa maladie. Actuellement, il bénéficie d'une AVS (auxiliaire de vie scolaire), ça a été essentiel pour sa réussite scolaire. Il reçoit des soins à domicile par l'intermédiaire du SESSD.

Intervention de Monsieur Ty nevez du centre de rééducation fonctionnel Mathieu Donnard

Question : qui sont les enfants accueillis par le centre Mathieu Donnard ?

Nous accueillons 50 élèves dont 30 qui sont en post-opératoire.
Ces enfants sont suivis chez nous entre 3 mois et 1 an ; Ils sont scolarisés en moyenne à ¾ temps .

Question : On a entendu parler d'une évolution du centre, quelle sera -t'elle ?

Le centre va être éclaté en 2 pôles séparés :

- un service de rééducation motrice
- un service de rééducation pédiatrique

Intervention de Mme.Rogel de l'AFDA

Question : Comment organisez-vous l'appui aux enfants déficients auditifs ?

Nous avons 3 types de suivi :

- Le SAFEP de 0 à 3 ans
- Le SEFIS aide à l'intégration entre 3 et 20 ans (44 enfants)

- Un centre scolaire spécialisé (SEES) à l'école de la pointe (18 enfants)
Dans le cadre du SEFIS, les auxiliaires sont formées à la langue des signes et à la technique du « parler complété »

Intervention de M.Jouis adjoint municipal à l'enfance

Question : Quelle est la prise en charge des enfants handicapés hors temps scolaire proposé par la ,ville de Brest ?

M .Jouis :

Notre objectif est toujours de travailler en partenariat avec les associations ou avec les structures . Loisirs pluriel est l'exemple d'un partenariat réussi sous l'impulsion de parents de l'association Griffa Griffu .

Il reste pas mal de travail à faire notamment en direction des adolescents.

M .Terrasson :

On peut également citer « Handivoile » ou « encore « ORION » pour les déficients visuels.

Question : Quel système de garderie proposez-vous pour les enfants handicapés en fin de journée après l'école ou après l'IME ?

Cette question n'a jamais été abordée. La mairie est ouverte aux suggestions.

TABLE RONDE 12/16 ans

M .Jézéquel de l'A.P.F. (association des paralysés de France)

Question :Comment sont organisés les soins et la scolarité ?

38 enfants de la région de Brest sont suivis dans le cadre d'un SESSD de 0 à 20 ans. Le personnel médical se déplace sur les lieux de vie des enfants (école, domicile). Les séances de rééducation ont lieu en général sur le temps consacré au sport. Au plan scolaire, 18 des 38 enfants suivis bénéficient d'une AVS soit individuellement soit collectivement.

Question : « Comment obtenir une AVS ? »

La demande émanant des parents ou des professionnels est examinée en CDES.
Les demandes faites sont satisfaites.

Question : Que se passe t'il quand le handicap est trop lourd pour suivre les cours au collège?

En primaire, les enfants pourront être pris en charge au plan des soins et au plan scolaire au centre de rééducation motrice (Mathieu Donnard)
En secondaire, il n'y a pas d'établissement spécialisé sur place : soit Kerpape à Lorient, soit suivi scolaire via le CNED.

Madame Margout, principale du Collège Lesven Jacquard

Question : « Comment se passe l'intégration des collégiens avec handicap moteur ? »

Le collège Lesven Jacquard a une longue histoire d'intégration d'enfants présentant toute sorte de difficultés. Cette année, nous avons eu quelques appréhensions à l'idée d'accueillir 3 enfants en fauteuil roulant . Grâce à la bonne volonté de tous et à la présence d'une AVS, tout se passe bien. Ils sont intégrés à toutes les activités y compris les sorties scolaires.

Ces enfants sont très volontaires .

Madame Margout, comment sensibilisez vous les enseignants aux spécificités de handicap?

Je pense qu'au collège Lesven Jacquard il n'y a même pas eu besoin de sensibiliser les enseignants, je crois que c'est ce qui fait aussi la réussite je crois l'intégration des enfants, l'histoire du collège est pleine de jeunes qui ont connus des difficultés soit de non voyance, soit des enfants myopathes. Il y a eu absolument tout un tas de gens dans l'histoire du collège qui sont passés. Je suis d'ailleurs en train de faire des recherches je dois contacter tout ces gens pour qu'ils nous racontent leur passage au collège car c'est une époque où il n'y avait pas de AVS et c'était la CPE par exemple qui conduisait au toilettes à la récréation tel ou tel jeune.

C'était une intégration comme cela, on a cherché d'ailleurs avec M.Jezéquel et on a trouvé beaucoup de noms d'anciens qui sont passés.

Donc la sensibilisation c'est faite tout naturellement, c'est vrai qu'il y a trois ans lorsque j'ai été contactée par les trois parents de Lydie,

Elodie et Grégori, seule Lydie a eu le courage de vous affronter tous cette après midi, les enseignants ont eut peur, trois enfants entrant la même année en sixième, trois fauteuils roulants, trois pathologies différentes et moi je pense que ce qui est formidable c'est que mardi, jeudi vous êtes allés à Fort La Latte? bien sûr... eux aussi ils sont allés à Fort Lalatte. On a fait pêche à Plougastel dans le cadre du programme de SVT il y a pas de problèmes.. ont emmené nos trois "petits" à Plougastel à la pêche !
Et le professeur justement de SVT me disait : " Ce qui est extraordinaire c'est que j'avais oublié que Lydie et Elodie étaient sur des fauteuils roulants et quand il a fallu les aider pour les monter dans le car c'est là que je me suis rendu compte qu'ils étaient handicapés. »

Mon enfant est handicapé moteur il a besoin de plus de temps pour les apprentissages est-ce qu'il peut faire le cycle de la 6e à la 3e en trois ans?

:C'est toujours possible mais cela nécessitera un redoublement dès la 6e ou de la 5e ce n'est pas un vrai cycle en trois ans par contre on a constaté puisqu'on a aussi eu des enfants autistes

par exemple au collège, que le fait de faire deux troisième permettait ensuite d'aller en seconde professionnelle puis ce que ce jeune a certes maintenant 19 ans a pris son temps mais avec un problème d'autisme il est quand même arrivé jusque en seconde professionnelle. Il a pris son temps et les enseignants aussi et je crois que c'est tout à l'honneur des enseignants du collège Lesven Jacquard, moi je n'y suis pour rien du tout simplement la mission de vous dire que cela se fait et que cela repose sur la volonté des gens et puis cela repose beaucoup beaucoup avec nos trois enfants sur...

J'ai une question pour Madame Margout, vous avez parlé d'un enfant autiste qui a été scolarisé dans votre collège et qui a poursuivi au delà, comment cela s'était passé ? comment est il arrivé chez vous? il avait suivi une scolarité normal? comment cela s'était passé jusque ici ?

C'est un enfant, moi je l'ai connue quand je suis arrivée au collège, c'était sa première année de 4e et c'était également sa première année où il faisait à plein temps au collège, l'année précédente il avait été en intégration quelques jours dans la semaine pour certaines activités dans lesquelles il ne se trouvait pas en situation d'échec, le reste de

sa scolarité étant entièrement pris en charge par le CNED et par le papa qui avait arrêté toutes activités complètement pour s'occuper de son fils.

Question : Je vous pose une question , vous dites cela repose sur la volonté des gens et on sait bien que la volonté des gens est fluctuante, je suis bien placé pour savoir que l'humain est faillible et je ne veux pas croire que vous n'avez que vous ne rencontrez pas de difficultés. J'aimerais que vous en parliez aussi de vos difficultés. Que vous surmontez bien sur!

Réponse : Je crois que les difficultés tombent plutôt au niveau de la peur au départ , de la peur, de l'appréhension de se rendre compte de ce dont est capable l'enfant ou de ce qu'il n'est pas capable, je crois que c'est cela qui est le plus difficile, mais quand on voit par exemple la jeune fille du monsieur qui est entré la bas qui est le papa d'Elody quand on la voit participer aux activités d'EPS , le professeur d'éducation physique a étudié par exemple comment il pouvait lui faire faire du badminton .

Voilà cela repose vraiment comme cela il faut que les gens s'accrochent, mais cela vient aussi du charisme de la personne c'est vrai que ces enfants sont tellement volontaires, ont tellement envie d'apprendre que forcément les enseignants rentrent dans le jeu, la chose que j'ai rencontrée c'est la crainte, la peur , la peur de leur faire mal, la peur de leur causer des difficultés mais c'est les enfants qui font les premiers pas vers les enseignants et à ce moment là cela se passe bien.

Témoignage de Lydie

Mon arrivée au collège s'est bien passée ; Je suis bien acceptée par tout le monde. J'ai un emploi du temps normal.

Quelles sont tes activités au collège ?

Au collège je suis dans une classe à horaires aménagés de musique, je fais de l'accordéon diatonique et de la chorale.

: Quel est ton emploi du temps ? est t'il allégé?
Non pas du tout

Quelles difficultés ? : comme j'ai les os fragiles j'ai peur des bousculades.

Comment t'aide ton AVS puisque tu en parles?

Mon AVS m'aide pour aller au self et l'année dernière elle m'aidait pour la piscine et les cours d'EPS.

Elle m'aide pour l'école de musique

Qu'est ce que tu conseillerais à des parents pour que leurs enfants soit intégrés le mieux possible dans un établissement scolaire?

Je leur conseillerais de parler avec les enseignants de ne pas être trop possessif non plus avec leurs enfants.

Quel souhait ? :

Ne pas être sur-protégée du fait de mon handicap, je veux qu'on me considère comme les autres adolescentes.

Tu veux dire quoi par là?

Souvent les parents protègent trop leurs enfants.

A tu as remarqué cela?

[Rires et remerciements]

Intervention de Mélanie CORNEC

Auxiliaire de vie scolaire (AVS)

Quel type d'accompagnement faites vous en tant que AVS?

Je suis AVS depuis deux ans à Lesven Jacquard, j'accompagne trois enfants : Lydie, Grégoire et Elodie , dont le papa est derrière vous .

je ne suis pas vraiment une AVS collective parce que collective dans le sens où il y a trois enfants et les trois enfants bénéficient d'un tiers temps, d'une AVS à tiers temps, ce qui fait un temps plein.

L'accompagnement dépend des besoins de chaque enfant, donc Lydie comme elle vient de le dire c'est l'accompagnement à l'école de musique, faire attention dans la cour dans le hall dans les couloirs, qu'il n'y est pas trop de bousculades et qu'elle puisse accéder à ses classes, aux WC sans problèmes.

Grégoire c'est plutôt un accompagnement dans l'organisation scolaire, faire attention à ce qu'il note tous ses devoirs, toutes ses leçons écrites jusqu'au bout. Pour les trois c'est l'aide au self pour le plateau, l'accessibilité dans les salles, déplacer les chaises qui gênent, installer leurs ordinateurs quand ils ont besoin.

Et pour Elodie c'est plutôt un accompagnement de type matériel : emmener son ordinateur dans les salles où elle en a besoin, veiller à sa sécurité dans

le collège, lui permettre que toutes les salles soient accessibles, et pour les trois c'est aussi l'accompagnement en sorties scolaires comme Jeudi dernier à Fort La Latte, les aider dans les cars pour qu'ils s'installent normalement comme les autres. En fait c'est faire en sorte qu'ils soient des adolescents comme tous les autres.

Quelle est la différence entre les AVS collectives et individuelles? même si vous avez déjà répondu un petit peu.

Alors collective c'est plutôt une personne qui sera dans des structures comme les CLIS qui vont être avec plusieurs enfants et qui vont accompagner un enfant de temps en temps suivant des plages horaires précisées avec l'enseignant dans l'école qui est à côté pour les intégrer dans les classes normales.

Cette personne va accompagner tous les enfants mais de manière individuelle mais le collectif va travailler seul dans une structure avec plusieurs enfants. Et individuelle c'est vraiment une personne qui s'occupe d'un enfant, moi j'en ai trois mais c'est individuellement, un tiers temps pour chaque enfant. Une AVS peut avoir un mi-temps dans une école et une autre dans une autre école, elle sera quand même AVS individuelle même si elle a deux enfants à accompagner.

Témoignage du papa d'Elodie

Elodie est une « battante ». Elle ne sollicite de l'aide que si elle ne peut pas seule. Elle est très bien intégrée, elle a beaucoup de copines.

Elle fait du théâtre pour vaincre sa timidité car elle a des problèmes d'élocution.

"Voulez vous témoigner de votre expérience simplement, en deux minutes?"

Je suis le papa de Elodie, ma fille est atteinte de ////////////// donc elle est sur un fauteuil donc elle a du mal à parler, on comprend mal ce qu'elle dit, mais elle fait des efforts, elle est dans un fauteuil roulant électrique, c'est une enfant de 14 ans, une "battante" elle n'a peur de personne et quand on la regarde c'est vrai qu'elle est assez touchée .

Mais elle est partante son collègue Lesven Jacquard est une école formidable totalement à l'écoute des élèves, c'est une école que l'on ne connaissait pas du tout

.C'est une enfant qui sollicite l'aide de ses camarades, elle fait beaucoup de chose d'elle même mais quand elle ne peut pas et bien c'est Mélanie,

c'est les profs c'est les autres élèves qui l'aident. C'est vrai que Madame Margout a favorisé aussi pour être admis la bas, l'accueil.. M.Jézéquel aussi nous a aidé à trouver cette école.

Ma fille est vraiment très bien intégrée certains disent même que par rapport à Lydie et Grégoire qui ont un handicap assez lourd elle a beaucoup de copine .

"Et elle fait du théâtre!"

Et elle fait du théâtre traditionnel, elle a un problème de bouche et pour vaincre sa timidité elle veut se donner à fond dans le théâtre ce qui l'aide à mieux parler, ce qui l'aide aussi à vivre avec d'autres accompagnée d'autres.

Intervenant : Une question plus général, c'est vrai que là apparemment vous avez des collègues de travail, des jeunes qui apparemment / justement du handicap je crois que derrière tout cela, ils ont changé le regard même des gens peut être plus des adultes que des enfants et je voudrais quand même le souligner, c'est quelque chose au niveau de la collectivité, quelque chose d'important, cette notion de changer le regard de ne pas avoir peur justement des handicaps ce qui permet justement d'en faire cette fondation des adultes et puis d'enfants

Monsieur Louédoc, enseignant en UPI 12-14 à Plougastel

Question : qu'est-ce qu'une UPI ?

Les UPI ont été créées en 1996 dans le prolongement des CLIS. L'UPI accueille des enfants de 12 ans dont l'intégration individuelle en classe ordinaire n'est pas possible. L'intégration sociale se fait sur les temps hors cours (récré, self, ateliers divers..)et lors des itinéraires de découverte (IDD) où les enfants sont intégrés avec des enfants de leur âge.

Question : Quel niveau scolaire requis?

Les textes n'imposent pas de niveau scolaire minimum. Chaque enfant fait l'objet d'une évaluation de ses acquisitions en début d'année afin d'élaborer un projet individuel. Il faut que l'enfant soit apte à s'adapter à la vie du collège et à en respecter les règles de vie.

Question : Y-a t'il un âge limite pour entrer en UPI ?

Les enfants sont accueillis à l'âge de 12 ans pour un cycle de 2 ans. Ils font ensuite l'objet à nouveau d'une orientation notifiée par la CDES.

Madame Picard, enseignante à l'UPI 12-16 ans de Plabennec

Question : Les enfants sont-ils intégrés ponctuellement avec les autres élèves du collège ?

Ils sont intégrés dans la vie du collège, lors des sorties avec les 5èmes, lors des activités voiles, lors des informations de prévention routières. Au plan individuel, après un temps d'observation et de concertation avec les autres enseignants, ils peuvent être intégrés dans une discipline où ils sont à l'aise; c'est valorisant et motivant. La classe d'UPI, elle est sécurisante pour les enfants.

Question : Sachant que vous accueillez des enfants de 12 à 16 ans, sur quels critères constituez-vous les groupes dans la classe ?

Le projet individuel prime sur l'âge . La différence d'âge peut être un élément moteur : les plus grands s'occupent des plus petits au moment où ceux-ci arrivent au collège. A partir de 14 ans , les enfants ont des temps de pré-professionnalisation.

Question : Comment se passe la pré-professionnalisation ?

Entre 14 et 16 ans, nous organisons des temps de « stage ». Ca se passe surtout en interne, en cuisine et avec le service entretien. Il y a aussi quelques visites d'entreprise pour les sensibiliser au monde du travail.

Chaque stage fait l'objet de compte-rendu des tâches et d'un bilan de stage.

Mme Tréguer, psychologue de CIO

En plus de son rôle d'accueil et d'information sur les parcours et les métiers, la(le) psychologue du CIO fait partie des équipes éducatives , participe à la construction de projets et réalise un bilan psychologique qui fait partie des pièces du dossier d'orientation examiné en CCSO ou en CDES. Les parents sont rencontrés à l'issue de ce bilan.)

Question : après l'UPI mon enfant fait l'objet d'une proposition d'orientation qui ne correspond pas à ce que je souhaite. Ai-je un recours pour tenter de faire réviser cette orientation ?

1^{ère} étape, rencontre des parents avec un membre de la commission technique. La commission technique formule ensuite un avis auprès de la CDES qui prononce une notification d'orientation. Si il persiste un désaccord entre l'avis des parents et l'avis de la CDES, les parents peuvent déposer un recours amiable auprès de la CDES. Ils seront alors conviés à exposer leurs arguments devant la CDES qui délibèrera puis rendra son avis.

En cas de désaccord persistant, les parents ont la possibilité de faire un recours contentieux auprès du tribunal administratif.

Question : Comment sont prises en compte les spécificités des handicaps dans le cadre du « plan académique multicritères » ?

Le plan académique multicritères est un outil de gestion informatisé dont l'objectif est de réaliser des pré-affectations vers les classes préparant les CAP, BEP et seconde spécifique.. avant décision en commission . Il prend en compte les notes, les avis du conseil de classe.. Il y a de coefficients variables selon les compétences à acquérir. Il y a 2 leviers qui permettent de prendre en compte un handicap :

- Des points en + sont attribués aux élèves en 3^{ème} SEGPA pour aller vers une formation CAP
- L'avis médical-reconnaissance de la CDES (dyslexie, handicap moteur. ;)

Question : Comment se fait la répartition des jeunes entre les différents établissements ? Tenez-vous compte des liens d'amitié ?

La commission d'affectation veille à un équilibre entre garçons et filles et évite le regroupement d'enfants affectés par la même pathologie.

Mme Corrigou, directrice de l'IME de l'Elorn

Question : quel profil de jeunes accueillez-vous en IMPRO (ou SIFPRO)?

Les jeunes ont entre 14 et 20 ans, avec des niveaux de connaissance très hétérogènes. Certains sont lecteurs, d'autres non. Ils viennent d'IME, d'UPI et parfois de SEGPA ou de collège. Depuis l'avènement des UPI, le niveau scolaire monte. Nous devons nous adapter à cette donne.

Plus que l'accumulation des connaissances, ce qui nous paraît le plus important, c'est d'aider les enfants à bien les utiliser dans leur vie.

Leur formation est assurée par :

- Des éducateurs spécialisés, pour l'acquisition de l'autonomie dans la vie quotidienne
- Des éducateurs techniques pour l'apprentissage
- Des instituteurs spécialisés

Question : En quoi consiste la pré-professionalisation ?

La pré-professionalisation en SIFPRO, n'aboutit pas à une formation qualifiante. Les objectifs sont de développer des compétences au travail et d'assimiler des notions d'hygiène et de sécurité. Cette formation se fait au sein de divers ateliers : menuiserie, espaces verts, cuisine .. (Tous les jeunes n'ont pas forcément accès aux ateliers.) Le choix de l'activité est à travailler avec les jeunes. (choisir n'est jamais facile) Ils participent à des chantiers extérieurs et réalisent un stage individuel de découverte du milieu professionnel.

La formation va pour certains jeunes se poursuivre par l'apprentissage au sein de l'IFAC avec l'appui de « Graphic », qui est une émanation des IME.

Question : Comment se fait la répartition des adolescent au sein de l'IMPRO ? Les groupes sont-ils constitués en fonction de leur niveau de handicap ?

Nous attachons beaucoup d'importance à l'âge réel des jeunes. Par exemple, l'arrivée à la majorité est une étape importante, avec des questions et des enjeux spécifiques.

Nous fonctionnons donc par groupe d'âge, avec des projets personnalisés.

Question : Y-a t'il une liste d'attente ?

Oui en IMPRO. C'est devenu moins problématique avec le développement des UPI 14-16 ans. On nous autorise des sureffectifs, notamment pour continuer d'accueillir les jeunes adultes en attente de situation.

TABLE RONDE 16/20

DENANCE, UPI 14-16 ans à D/aoulas

Question : Qu'est-ce qu'une UPI 14-16 ans, Y-a t'il des différences avec l'UPI 12-14 ?

Le législateur a prévu des UPI de 12 à 16 on a créé des UPI de 14 16 ans pour assurer le prolongement avec trois UPI de 12- 14, c'est également destiné à varier les parcours, changer d'établissement pour maintenir la dynamique Il n'y a pas de différence fondamentale, on est dans la continuité tout en commençant à sensibiliser les jeunes au monde du travail.

Question : Quels types de stages les élèves font-ils ?

Les stages ne sont pas une obligation. On essaie de répondre à leur envie, en fonction de notre environnement. Ces stages peuvent se faire au sein du collège, ou en entreprise ou par l'intermédiaire d'une SEGPA . Nous avons une élève stagiaire en boulangerie et un autre en peinture.

Question : Pourquoi l'intégration scolaire est-elle moins développée après 14 ans , Y-a t'il des projets ?

Les UPI sont récentes, elles commencent à se développer depuis 96, mais tous les enfants d'UPI 12/14 ans ne rentrent pas en Upi 14/16 ans et continue d'évoluer.

Demain peut-être y aura-t'il des UPI en lycée comme cela se fait déjà dans d'autre département ?

TABLE RONDE 16-20 ans

Témoignage Julien Alloiteau

Question : Quel est ton parcours?

Après la maternelle, j'ai continué en école primaire jusqu'au CM1.
Après, je suis resté une année à la maison avec les cours du CNED.
Je suis entré au collège Tanguy Prigent à St Martin. J'y allais tout seul en prenant le bus.
Je me souviens d'une semaine de voyage scolaire en Angleterre. C'était bien.
Je suis ensuite entré au lycée professionnel de Pormeur. Les 2 premières années, j'ai fait des stages en cuisine. La deuxième année, ça commençait à 6 heures.
En 3^{ème} année, Je n'ai fait que 6 jours en blanchisserie. C'était difficile, « comme dans une usine »
Je suis allé en stage à la maison de retraite de Bélézal ; c'est ce qui m'a plu le plus. J'aime beaucoup me sentir utile auprès des personnes âgées.
À côté de cela, j'aime beaucoup le théâtre et je voudrais continuer.
Je suis ceinture marron au judo et j'aime aller à la piscine.
L'été je suis bénévole au vieilles charrues.

Question : Que fais-tu actuellement ?

J'aimerais avoir un métier et vivre de mon côté.
Mon père a préparé un appartement pour moi en 2009.

Monsieur Marc, association GRAPHIC

Question : Quelles sont vos missions ?

L'accompagnement des jeunes apprentis, on travaille sur des projets personnalisés.

À partir du moment où le jeune est engagé en CFA (centre de formation des apprentis) avec l'accord d'une entreprise d'accueil, nous intervenons en accompagnement pour que cette formation soit une réussite.

Nous agissons à 2 niveaux :

- L'accompagnement scolaire
Accompagnement à la formation avec soutien scolaire
 - L'appui dans l'entreprise d'accueil
Aménager un poste de travail.
- Nous sommes l'association qui crée le lien entre l'entreprise et le centre de formation, nous faisons aussi des modules de soutien scolaire.

Dans le Finistère nous accompagnons 1 ou 2 jeunes sortant d'IME par an. Sur les 56, davantage de jeunes sortant d'IME sont suivis par Graphic.

Nous suivons des jeunes avec une reconnaissance COTOREP ou des jeunes en difficultés scolaires.
Dans le Morbihan, on travaille avec plus de jeunes sortant d'IME mais les formations proposées sont plus adaptées au monde de l'handicap comme agent de restauration.

Dans le Finistère nous intervenons par exemple à Hanvec où le CFA prépare aux métiers d'entretien des espaces verts, à Quimper où le CFA prépare aux métiers du bâtiment.

Graphic n'intervient pas avant que ce projet soit construit, si ce n'est au travers des informations collectives en IME et En UPI.

On commence à mettre en place des démarches d'orientation en Amont au sein des UPI et IME.
Pour trouver des stages, il faut qu'il y ait un questionnement au préalable.

Nous intervenons en rencontrant des jeunes dans leurs classes comme en UPI et IME afin de poser une réflexion d'orientation et ensuite on va rechercher le type d'accompagnement pour ce projet personnalisé.

Question : comment mon enfant handicapé peut-il accéder à une formation qualifiante ?

Le contrat d'apprentissage court sur 2-3 ans à l'issue desquels le jeune peut passer un CAP.
Cependant, plus que la qualification, Graphic a pour objectif premier la réussite de l'intégration professionnelle.

L'objectif pour le jeune est l'insertion professionnelle pas la qualification et l'examen au bout de la formation.

Le but étant l'activité, on va travailler avec le CFA centre de formation des apprentis, mais la pratique va se faire lors de l'apprentissage et nous ne recherchons pas à obtenir le diplôme.

On va travailler au sein de l'entreprise et notre mission n'est pas de rechercher des entreprises pour les stagiaires ceux sont les jeunes qui font la démarche.

Question : Mon enfant n'est pas manuel, quels formations professionnelles peut-il faire ?

Pour l'instant, l'insertion professionnelle se fait vers des métiers à dominante manuelle.
On trouve des solutions pour mener à bien le contrat d'apprentissage on arrive à faire ses formations en 3 ans.

Quels sont vos financements ?

LAGEPHIP convention professionnelle et intervention en entreprise et la région pour tout ce qui concerne la formation l'enseignement et les journées de soutien

Madame Cevaer de l'atelier protégé SEVEL

Qu'est-ce qu'un atelier protégé ?

C'est avant tout une entreprise, une entreprise dont les salariés sont handicapés et sont à même d'exercer une activité salariée dans des conditions adaptées à leur possibilité.

La mission d'un atelier protégé est l'insertion professionnelle

A l'embauche, mise en place d'un contrat de travail

Elle fonctionne comme toute entreprise si ce n'est que les chefs d'équipe ont plus de tolérance vis à vis des cadences ou des temps d'adaptation.

Question : Quelles activités professionnelles réalisez-vous ?

Deux activités principales à Sevel

L'entretien des espaces verts et l'entretien des locaux.

Question : Quelle est l'origine des adultes handicapés que vous embauchez ?

Ils viennent d'IME avec l'appui de l'association « An treiz », parfois de l'ANPE les missions locales ; ils font d'abord un stage

Question : Combien d'offres pour combien de demandes ?

Nous avons plus de demandes que d'offres.

Nous avons 3 agences :

- Brest 150 postes
- Morlaix 65 postes
- Quimper 35 postes

il a beaucoup de candidats

intervention de madame Hervé sur les ateliers protégés des papillons Blancs

les ateliers protégés ont changé de statut et sont des entreprises adaptées, donc les salariés toucheront le SMIC voir plus.

Les activités proposées au sein des papillons Blancs peuvent être des tâches administratives,

du publipostage et de la saisie informatique, nous travaillons en partenariat avec la sécurité sociale. Nous proposons des perspectives intéressantes nous avons même des chauffeurs

Le constat que je fais sur les ateliers protégés c'est le manque d'accompagnement et de suivi social, donc nous avons mis en place un poste de conseillère en économie sociale et familiale qui aide les personnes qui ont des enfants, et les salariés en difficulté.

Sans cet accompagnement là, ils seraient perturbés pour travailler.

Les contraintes sont les mêmes qu'une entreprise, mais nous pouvons adapter les postes et apporter des aides techniques.

Madame Hervé directrice CAT des genets d'or ,M.Arzel directeur du CAT de l'armorique

.Question : qu'est-ce qu'un C.A.T .?

Mme Hervé :

C'est un établissement médico-social on est dans le milieu protégé menant une activité professionnelle dans un contexte économique.

Nous accueillons des adultes de 20 à 65 ans.

A partir de 18 ans nous accueillons les jeunes, il peut y avoir des dérogations pour des jeunes de 16 ans.

Nous sommes une entreprise, donc les emplois sont liés au marché . Il y a une notion de rentabilité et de productivité.

Les travailleurs fonctionnent en équipes mixtes, c'est à dire regroupant différents degrés de handicap.

Mais nous nous occupons aussi de la dimension sociale .

Sur ce Temps social on valorise la personne, on a des psychologues, un psychiatre, des animateurs, qui proposent des activités, des temps de formation, des temps de parole, des temps d'écoute tout en s'adaptant au rythme de la personne.

Nous organisons des sorties culturelles .

Nous avons 2 centres sur Brest de 155 et 160 places.

Plus Saint Rivoal et Crozon

Question : Quelles activités réalisez-vous ?

Mme Hervé :

On dispose de différentes activités économiques. Nous avons 14 équipes espaces verts, un atelier de restauration, nous faisons aussi de la sous-traitance comme de la mise sous pli ou du cartonnage. nous avons même des équipes qui travaillent en entreprise à l'extérieur. Nous avons une équipe de 14 personnes chez Jabil et une équipe de 8 personnes chez tanguy.

M.ARZEL

Nous avons un centre à Ploudalmézeau des Genêt d'or accueillant 55 travailleurs

M.Arzel

- Des équipes espaces verts, c'est très valorisant surtout quand on travaille chez les particuliers. Notre « marque de fabrique », c'est la qualité de la finition .
- Un atelier floriculture avec vente aux communes et aux particuliers. Production de plantes en vente directe
- Une équipe mise à disposition pour réaliser des ménages, rendre des services en maisons de retraite.

Question : Quel est le statut et la rémunération des travailleurs ?

Mme Hervé

Il ne s'agit pas d'un statut de salarié. Il y a une notion de placement dans la continuité des IME. Les dispositions communes au code du travail portent sur la santé, l'hygiène et la sécurité. Un placement très sécurisant Les travailleurs touchent entre 90 et 110% du SMIC entre leur allocation adulte handicapé et le complément CAT. Loi du 11 février 2005, on attend les décrets , on parle de la compensation du handicap mais on ne sait pas les modalités.

Madame Hervé

La législation est entrain d'évoluer . il y aura un contrat d'aide et de soutien par le travail et les CAT changeront de nom, ils deviendront des ESAT (établissement et service d'aide par le travail) Les nouvelles lois permettrait de mettre des passerelles. L'activité professionnelle doit s'adapter à la personne, avec des possibilités d'évolution. On peut envisager une évolution de parcours avec des passages du CAT à l'atelier protégé et en passant vers le milieu ordinaire

On adapte les postes de travail le travail, on prépare, on prend en compte les personnes qui peuvent progresser et on tend à les tirer vers le haut, on propose des modules de formation avec un tuteur (les unités de formation.)

On prépare aussi les personnes vieillissante à la cessation d'activité.

Question : Avec l'accès grandissant à l'intégration scolaire via les CLIS,UPI ou intégration en classe avec AVS, les acquis des jeunes handicapés changent, pensez-vous adapter les types de métiers proposés ?

Oui, nous devons évoluer pour tenir compte des nouveaux profils des jeunes entrants. L'avenir est toujours à construire.

Il y a aussi à tenir compte du vieillissement et donc de l'adaptation du travail aux travailleurs âgés.

Madame PERRIN **URAPEDA**

Union Régionale des Associations de Parents d'Enfants Déficients Auditifs.

Question : Quelles est votre mission ?

C'est une association de parent d'enfants sourds Des dispositifs pour des enfants, sourds, des lycéens et étudiants sourds

Cela peut concerner des apprentis, des pôles étudiants, il s'agit des dispositif d'intégration C'est l'appui aux déficients auditifs au cours de leurs études.

Nous n'avons pas de centre spécialisé, nous fonctionnons exclusivement par l'intégration en milieu ordinaire.

Les cheminements d'orientation sont complexes Nous accompagnons de jeunes adultes qui s'autogèrent, et ont des parcours de jeunes autonomes.

On peut les aider dans leurs choix d'orientation. On accompagne différents types d'handicap des enfants de surdité de naissance, ou des malentendants ou des gens devenu sourds, ou des surdités progressives.

on respecte leurs choix de communication , en langue des signes, en LPC, avec la lecture labiale, des sourd avec des interprètes.

Avec des tierces personnes en situation de groupe, avec une médiation pédagogique. Ce qui permet d'avoir une prise de note supplémentaire

Quel accompagnement dans le Finistère ?

Moins d'étudiant dans le Finistère , nous apportons un appui à 5 jeunes qui sont dispersés, cela fait 4 salariés à temps partiel, des preneurs de notes.

Ecole bilingue

L'URAPEDA est un dispositif pour adultes.

les échecs ? les jeunes en échecs

Les résultats sont très bons, les jeunes suivis ont un taux de réussite aux examens supérieurs en moyenne aux élèves ordinaires.

Nous avons des élèves qui ne peuvent pas participer à la sélection de certains concours trop difficiles dans la sélection .

Cependant, l'avenir de notre service n'est pas garanti car nous ne bénéficions plus de financement par l'AGEFIP

Les AVS de l'éducation nationale pour sourds ne fonctionnent malheureusement pas dans les collèges et lycées.

Conclusion de Marie Le Bihan, organisatrice du Forum

Nous voici au terme de cette première journée de rencontre entre professionnels et parents sur le thème de l'orientation des jeunes handicapés Nous espérons qu'elle aura permis à certain de trouver des réponses à leur question, et dans tous les cas, qu'elle aura permis au plus grand nombre d'avoir accès à une information aussi large que possible. Je tiens à remercier les professionnels qui ont répondu présents, les interprètes et les témoignages de Lydie, Elodie, Grégory et Julian. Je remercie également nos partenaires institutionnels avec qui nous avons tissé des relations très constructives, je pense en tout premier lieu à la ville de Brest, ainsi qu'au Conseil Général du Finistère, au secteur adaptation et intégration scolaires du Finistère Nord représentant l'éducation nationale, à l'Action sociale des armées et à la MNAM. Je remercie l'ADAPEI pour son confraternel soutien et les membres du bureau de Griffa Griffu toujours prêts à apporter leur soutien, l'association Parentel ainsi que les autres associations que vous m'excuserez de ne pouvoir toute citer ici. Je remercie enfin les parents : d'une part, ceux qui sont venus aujourd'hui assister au débat et tout particulièrement ceux qui se sont mobilisés pour organiser ce forum. Ce forum en appelle d'autres. Avec l'aide de nos partenaires, nous espérons que cette manifestation pourra se pérenniser et devenir le rendez vous annuel autour des questions

d'orientation et du handicap qu'attendent les familles.

Au revoir, et rendez vous l'année prochaine

Nous espérons qu'elle aura permis d'apporter des réponses aux questions des parents.

Merci à tous les professionnels , venus nombreux .Merci aux institutions partenaires de cette journée.

remerciement

A tous les participants

Monsieur Berthoux, Monsieur Rumeau, monsieur Ropars, Monsieur Terasson, Julian Halloiteau , Monsieur Menez, Madame Denancé, Madame Perrin, Madame Anne sophie HERVE Yannick Arzel, Monsieur Mark, Martine Sevaer, Monsieur Louedoc, Mona LE PICARD, Madame Corrigou, madame Treguer, M Jezequel, Madame Margourt, Lydies, Mr Jouis, Madame Rogel, Madame Riso, Madame Devaux, Mr Jestin, Isabelle Besnard, Madame gwénoilé claudine, Madame le Gouill, Madame Ménat, Madame Squillante, Marie Pierre Vidal, mélanie Cornec, monsieur Le Cam Marie Thérèse Cariou, Paul Le Cam, Thierry Berthou

Aux Parents ;

Pascal et Catherine Fourchon, Marie claire Berthevas, Monique Le Moual; andré Guennegues, Daniel Meunier, Yann Ruellan, ; Madame Margout, Gérard cambra, Isabelle Besnard, Forence Quentel, Dominique Quentel, Véronique le Normand, Mic-renée Riou, Germaine Perchoc, Marie Noelle Decker, Marie le Bihan.

Les liens

Aides élèves ;

<http://www.aideeleves.net/index.htm>

Inspection de l'Éducation nationale - Adaptation et Intégration Scolaires

<http://www.ien-brest2.ac-rennes.fr/accueildeux.htm>

Intégration scolaire ;

<http://scolaritepartenariat.chez.tiscali.fr/>

Handiscol ;

<http://www.education.gouv.fr/handiscol/>